

**Assemblée générale**

Distr. générale
17 avril 2000
Français
Original: russe

Cinquante-cinquième session

Point 74 de la liste préliminaire*

Désarmement général et complet**Lettre datée du 14 avril 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte de la déclaration que le Président par intérim de la Fédération de Russie, V. V. Poutine, a faite le 14 avril 2000 au sujet de la ratification par la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II), ainsi que de l'ensemble d'accords conclus en 1997 sur des questions liées à la défense contre les missiles (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 74 de la liste préliminaire.

(Signé) S. Lavrov

* A/55/50.

**Annexe à la lettre datée du 14 avril 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration du Président par intérim de la Fédération de Russie,
V. V. Poutine, en date du 14 avril**

La Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Russie vient de décider de ratifier le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, connu sous le nom de Traité START II, ainsi qu'un ensemble d'accords conclus en 1997 sur des questions liées à la défense contre les missiles. C'est une décision sage et importante. Elle est importante tant du point de vue des intérêts nationaux de notre État que, d'une façon plus générale, de ceux de la paix et de la sécurité internationales.

La conclusion du Traité START II permet à la Russie de fonder sa sécurité sur le principe de la parité avec les États-Unis, à un niveau d'armements stratégiques offensifs inférieur à ce qu'il était dans le passé. Inférieur, en fait, de moitié aux niveaux fixés par le Traité START I et, naturellement, à des niveaux de dépenses inférieurs.

La ratification du Traité START II permet d'envisager l'ouverture de pourparlers officiels sur de nouvelles réductions des arsenaux stratégiques de la Russie et des États-Unis dans le cadre du Traité START III. Nous sommes prêts à réduire nos armements stratégiques offensifs, à condition bien entendu que les États-Unis en fassent autant, jusqu'à un niveau inférieur à celui qui était prévu par l'accord que les deux pays ont conclu en 1997 à Helsinki. Jusqu'à 1 500 têtes militaires au lieu de 2 000 à 2 500.

La décision de la Douma d'État ouvre des perspectives encourageantes à la communauté internationale. En tant que grande puissance nucléaire, la Russie fait preuve de responsabilité en avançant inlassablement sur la voie de la réduction des armements et du désarmement. Nous donnons l'exemple d'une application concrète des engagements souscrits à l'occasion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en renforçant de ce fait le régime créé par ledit Traité.

Il s'agit là d'un autre aspect de la décision de la Douma d'État qui est important sur le plan des principes.

Ces derniers temps, le monde s'intéresse beaucoup au problème de la prolifération des missiles et des technologies missilières et l'on évoque ce que l'on appelle une menace missilière croissante et la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour se défendre contre cette menace. Aux États-Unis, dans cet ordre d'idées, on propose de créer un système national de défense contre les missiles, ce qui est contraire aux dispositions du Traité ABM de 1972.

Nous préconisons de prendre, avec les autres États, des mesures visant à enrayer la prolifération des missiles et des technologies missilières. Mais, à notre avis, il ne faut pas le faire en remettant en question les accords existants dans le domaine du désarmement, et en particulier le Traité ABM. Nous préconisons une autre voie, celle qui consiste à renforcer les régimes existants de non-prolifération et à élaborer

de nouveaux traités de réduction des armements. En ratifiant le Traité START II, la Russie apporte une contribution concrète à ces initiatives.

Nous attendons des États-Unis qu'ils fassent le même choix constructif, eux qui n'ont pas encore mené à bien la procédure de ratification qui permettra au Traité START II d'entrer en vigueur et qui n'ont pas encore approuvé l'ensemble d'accords sur des questions liées à la défense contre les missiles conclus pour renforcer le Traité de 1972. De ce que feront nos deux pays dépend le succès de la cause du désarmement et de l'instauration d'un climat politique dans le monde.

Le Président par intérim de la Fédération de Russie
V. Poutine

Le 14 avril 2000
